

## Lettre de mission

### Chargé de mission IT Aurora

En lien avec les Vice-Présidences Europe et Numérique, la Direction des systèmes informatiques (DSI) et le Centre d'ingénierie et de développement pédagogique (CIDP) de l'UPEC le chargé de mission prendra part activement aux travaux liés au campus virtuel de l'Alliance Européenne Aurora. Pour cela, il intégrera le Taskteam (TT) 6.1. du programme Aurora 2030 (contractualisation 2024-2027) piloté par l'Université d'Innsbruck dans le cadre du workpackage (WP) 6.

La tâche principale du TT 6.1 est de créer une plateforme de cours en ligne, *commune à tous les neuf établissements d'Aurora*, avec une gestion intégrée de l'inscription aux cours, d'accès aux documents pédagogiques, et de reconnaissance et délivrance numérique des crédits ECTS et, à long terme, des microcrédits. Ainsi, les objectifs du TT 6.1 sont de :

- Réaliser un accès fluide des étudiants Aurora aux unités d'enseignement figurant dans le catalogue de cours Aurora et celles qui seront créées dans le cadre des cursus intégrés communs à diplomation conjointe.
- Donner accès aux étudiants d'Aurora à tous les services numériques des neuf établissements (espaces numériques pédagogique locaux, crédits ECTS et microcrédits, outils de science ouverte, etc..)
- Créer un campus interuniversitaire – sans frontières – où étudiants et personnels peuvent se déplacer entre les universités, virtuellement ou physiquement, pour coopérer, apprendre, enseigner, se former, et faire de la recherche (*Aurora virtual campus*).

Le chargé de mission participera activement aux travaux de l'Alliance, notamment à ceux liés au développement et de mise en place des outils numériques par celle-ci dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Il veillera en particulier à ce que :

- les outils numériques de l'Alliance soient intégrés efficacement à l'UPEC. Pour cela il établira des connections nécessaires entre DSI/CIDP d'un part, et les correspondants européens d'autre part, afin qu'un bon fonctionnement soit assuré.
- les étudiants Aurora des établissements partenaires aient accès aux espaces pédagogiques numériques de l'UPEC, et notamment le système EPREL.
- les étudiants UPEC aient accès aux cours des établissements partenaires à destination des étudiants Aurora.

Le chargé de mission interagira avec les deux vice-présidences concernées qui le soutiennent dans ses missions. Il prendra attache avec la Direction des études et de la vie étudiante, et notamment avec le service pilotage et offre de formation, pour des fins d'information et de coordination. Il participera également au comité opérationnel Aurora (COMOP) qui réunit tous personnels de l'UPEC, administratifs et enseignants-chercheurs, impliqué dans Aurora.